

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 155

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 10

Dans l'alinéa 18 de cet article, substituer au mot :

« seront »,

les mots :

« doivent être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.